

COURSES ²⁰¹⁶ DE SELESTAT



DIMANCHE

02

OCTOBRE

**NOUVEAU LIEU
NOUVEAUX HORAIRES
NOUVEAUX PARCOURS !**

SEMI-MARATHON / 5KM / 10KM

INFOS : WWW.SELESTAT.FR

PRÉSENTATION

Pour la 25^{ème} édition des Courses de Sélestat, la Ville de Sélestat, l'Office Municipal des Sports et l'ensemble du tissu associatif local vous proposent leur grand rendez-vous sportif et festif du Centre Alsace.

Nouveauté 2016 :
nouveau lieu, nouveaux horaires, nouveaux parcours !

Le semi-marathon bénéficiera du Label Régional des courses Hors Stade accordé par la Fédération Française d'Athlétisme. L'épreuve du 10 km bénéficiera quant à elle du Label National pour la 14^{ème} année consécutive et comptera pour les Championnats d'Alsace.

Le site de départ est accessible en voiture. Possibilité de stationner aux parkings de la Piscine des Remparts, Vauban et Brigade Alsace Lorraine.

PROGRAMME

→ 8h30 : les 10 km

ouvert aux personnes nées en 2000 et avant (à partir de 16 ans)
limité à 2500 participants

→ 10h15 : le semi-marathon

ouvert aux personnes nées en 1998 et avant (à partir de 18 ans)

→ 10h30 : les 5 km

ouvert aux personnes nées en 2002 et avant (à partir de 14 ans)

Départ des courses :

Centre Sportif Intercommunal (CSI) avenue Adrien Zeller



INSCRIPTION

Droits d'inscription	5 km	10 km	semi marathon
jusqu'au 30 septembre	8 €	10 €	18 €
le samedi 1 ^{er} octobre (sur place)	13 €	15 €	23 €

Bulletin d'inscription à renvoyer pour le mercredi 28 septembre 2016 :

→ à l'Office Municipal des Sports, place d'Armes, 67600 Sélestat

→ au magasin Sport 2000 (ZI Nord), 67600 Sélestat

→ en ligne sur www.selestat.fr ou www.le-sportif.com

AUCUNE INSCRIPTION PAR TÉLÉPHONE

REMBOURSEMENT UNIQUEMENT SUR CERTIFICAT MÉDICAL

Retrait des dossards

au Centre Sportif Intercommunal - avenue Adrien Zeller à Sélestat

→ le samedi 1^{er} octobre 2016 de 14h30 à 18h

→ le dimanche 2 octobre 2016 à partir de 6h30

AUCUN DOSSARD NE SERA ENVOYÉ PAR LA POSTE

Certificat médical (code du sport ; article L. 231-3)

→ pour les licenciés FFA, FF Triathlon, FSCF, FSGT, UFOLEP : préciser sur le bulletin d'inscription le numéro de licence + fournir une copie de cette dernière pour la saison 2015/2016 (**avec indication impérative de la mention athlétisme**),

→ pour les non-licenciés : fournir impérativement un certificat médical de non contre-indication à **la pratique de la course à pied en compétition** datant de moins d'un an à la date du 2 octobre 2016,

→ dossards et sas préférentiels pour les licenciés FFA.

Motifs de non-validation d'une inscription

→ règlement non parvenu

→ certificat médical non parvenu

→ certificat médical daté de plus d'un an

→ certificat médical falsifié ou illisible

→ bulletin d'inscription illisible

→ renseignements manquants

POUR INFO

Pour des raisons de sécurité et de régularité, les bicyclettes, poussettes, engins à roulettes et/ou motorisés sont formellement interdits sur **tous les parcours**.

Seules les personnes accréditées par l'organisation seront admises à circuler sur les parcours afin d'assurer leurs missions. Les juges arbitres pourront disqualifier tout coureur bénéficiant d'une aide illicite.

Chronométrage

Système de puce intégrée dans le dossard.

Chronométrage sur le temps réel pour le 10 km.

Restauration

Boissons chaudes et froides, gâteaux, sandwiches

Ravitaillement

5 km : uniquement à l'arrivée

10 km : à mi-course et à l'arrivée

semi-marathon : tous les 5 km

Anti-dopage

Présentation obligatoire de la carte d'identité sous peine d'annulation du classement.

Vestiaires - douches

Des vestiaires et douches seront à la disposition des athlètes au Centre Sportif Intercommunal, avenue Adrien Zeller. Une consigne gratuite sera mise à la disposition des coureurs pour leurs effets personnels.

Hébergement

Pour tout renseignement : contacter l'Office du Tourisme Intercommunal
10 Blvd du Maréchal Leclerc 67600 Sélestat (03 88 58 87 20)

Service médical - Sécurité

La sécurité est assurée par la Police Nationale et Municipale, des commissaires de course et le CBK Cibistes. Le service médical par des médecins et l'association Terre Neuve 67.

Assurances

Référence de la police d'assurance responsabilité civile de l'organisateur : 42017028. Les organisateurs sont assurés pour les risques civils, mais les coureurs non licenciés participent sous leur entière responsabilité avec renonciation à tous recours contre les organisateurs.

POUR INFO

Participation, responsabilité

Les courses sont ouvertes aux athlètes licenciés et non-licenciés. Tous les participants courent sous leur propre responsabilité en cas d'accident provoqué par une déficience physique ou psychique. Les mineurs participent sous l'entière responsabilité de leurs parents ou de leur club.

C.N.I.L.

Conformément à la loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Par notre intermédiaire, vous pouvez être amené à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. Si vous ne le souhaitez pas, il vous suffit de nous écrire en nous indiquant vos nom, prénom, adresse et si possible votre numéro de dossard.

Droit à l'image

Tout coureur à qui est attribué un dossard autorise les organisateurs ainsi que leurs ayants droit tels que partenaires et médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles, sans contrepartie financière, sur tous supports y compris les documents promotionnels et publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Merci aux partenaires des Courses de Sélestat



> 90.1 Sélestat <



RÉSULTATS ET RÉCOMPENSES

- présence obligatoire du coureur pour l'obtention de la récompense,
- récompenses non cumulables sur une même course,
- aucun chèque ne sera remis au moment de la remise des prix (récompense envoyée par chèque, par voie postale exclusivement),
- les meilleurs régionaux (semi-marathon et 10 km) seront récompensés après la course par voie postale.

Récompenses

10 km : remise des prix à 10h30 au 1^{er} étage du CSI

Prime au record : masculin : 500 € (28'14") féminin : 500 € (32'40")

semi-marathon

remise des prix à 12h30 au 1^{er} étage du CSI

Prime au record : masculin : 400 € (1h05'09") féminin : 400 € (1h14'33")

5 km : remise des prix sur la ligne d'arrivée

masculin : dotation sportive (14'50") féminin : dotation sportive (17'21")

Chaque participant des courses adultes se verra offrir un t-shirt « technic ». L'intégralité du palmarès et des récompenses sera affichée dans le gymnase le jour de la course.

Résultats

- Le journal DNA du lundi avec les résultats complets sera expédié à chaque participant des courses adultes
- Les résultats complets sont consultables sur le site www.le-sportif.com



LES COURSES EN IMAGES



LES COURSES DE SÉLESTAT

DIMANCHE 2 OCTOBRE 2016 - A PARTIR DE 8H30

N° de dossard

..... (réservé à l'organisation)

Je participe aux 5 km aux 10 km au semi-marathon

Nom :

Prénom :

Date de naissance : / /

Sexe : F M

n° de licence :
obligatoire pour les licenciés

Nationalité :

Club

FFA

CE

Temps escompté sur le 10 km :

sur le semi-marathon :

Adresse :

Code postal :

Ville :

N° de téléphone :

e-mail :

Je dégage les organisateurs de toute responsabilité en cas d'accident et j'ai pris connaissance du règlement

Le ... / ... / 2016

Signature obligatoire :

N.B. : pas d'inscription par téléphone ni sur place

IMPORTANT

PAS D'INSCRIPTION PAR TÉLÉPHONE NI LE JOUR DES COURSES

à retourner avant le mercredi 28 septembre à l'Office Municipal des Sports de Sélestat - place d'Armes à Sélestat

Renseignements : www.selestat.fr

Pièces à joindre obligatoirement : le bulletin d'inscription dûment rempli, le règlement à l'ordre de l'Office Municipal des Sports, soit la copie de la licence autorisée, soit un certificat médical de non contre indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition datant de moins d'un an.